

Affaire Adama Traoré : non-lieu confirmé en appel pour les gendarmes

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 10 heures,
Mis à jour il y a 9 heures

L'avocat de la famille de la victime, morte en juillet 2016 après son interpellation, a dénoncé une décision qui «déhonore l'institution judiciaire».

La cour d'appel de Paris a confirmé jeudi le non-lieu contesté par la famille d'Adama Traoré, mort en juillet 2016 après son interpellation, prononcé en août 2023 en faveur des gendarmes qui l'ont interpellé, a appris l'AFP auprès des avocats des parties.

Cette décision «*déhonore l'institution judiciaire*», a immédiatement commenté dans un communiqué Me Yassine Bouzrou, qui défend la famille de la victime dans cette affaire devenue emblématique des accusations de violences et de racisme reprochées aux forces de l'ordre.

Plus d'informations à venir...

La rédaction vous conseille

- [Affaire Adama Traoré : la fin d'une hystérie médiatique et judiciaire](#)
- [Céline Pina: «L'affaire Adama Traoré a été instrumentalisée pour faire croire qu'il existe un racisme systémique en France»](#)
- [Val-d'Oise : le frère aîné d'Adama Traoré, Bagui, incarcéré pour extorsion](#)

Sujets

[Adama Traoré](#) [violences policières](#) [Racisme](#)
